

ARRETE

portant désignation des membres composant le jury de mathématiques

**Epreuve orale
Concours BLSES**

LE DIRECTEUR

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Le jury chargé d'évaluer les candidats pour l'épreuve de mathématiques pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

Licence 3 Economie ou Licence 3 Economie et MIASHS

est composé comme suit :

- M. BLANCHET ADRIEN, MAITRE DE CONFERENCES
- Mme BLAZERE MELANIE, PROFESSEUR AGREGE
- M. BRAS LAURENT, PROFESSEUR AGREGE
- Mme BELLIER-MILLES OLIVIA, PROFESSEUR AGREGE
- M. DEQUERO LAURENT, PROFESSEUR AGREGE
- Mme DUVAL MYLENE, PROFESSEUR AGREGE
- M. GARCIA LUDOVIC, PROFESSEUR AGREGE
- M. IBRAHIM JEAN-PAUL, CHARGE DE COURS ET D'INNOVATION PEDAGOGIQUE
- Mme ILLIC AUDE, MAITRE DE CONFERENCES
- Mme MILHEM HELENE, PROFESSEUR AGREGE
- Mme VOLTCHKOVA EKATERINA, MAITRE DE CONFERENCES

Article 2

Le jury sera présidé par François Poinas.

Article 3

L'admission est prononcée par François Poinas.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse,
le 11/06/2024

Le Directeur
Christian BOLLIER

